

du 3 août 1970

portant nomination à certaines fonctions de la Défense Nationale

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
 - VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du Conseil Présidentiel ;
 - VU la Loi N°60-32 du 28 juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes ;
 - VU l'Ordonnance N°69-34/PR du 17 octobre 1969, portant statut général des personnels militaires de l'Armée Dahoméenne ;
 - VU l'Ordonnance N°70-42/CP/DN du 24 juillet 1970, portant organisation générale de la Défense Nationale ;
 - VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le Décret N°374/PR du 9 décembre 1968, portant réorganisation de l'Armée Dahoméenne ;
 - VU le Décret N°70-30/D/DN du 20 février 1970, portant nomination du Secrétaire Général de la Défense Nationale ;
 - VU l'Arrêté N°492/DSFA du 11 septembre 1961, portant création de la Gendarmerie Nationale ;
- Sur proposition de la Haute Autorité chargée de la Défense Nationale ;
- le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Le Colonel Alphonse ALLEY est confirmé dans ses fonctions de Secrétaire Général de la Défense Nationale.

Article 2 - Sont nommés :

- Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre : Lieutenant-Colonel Paul-Emile de SOUZA,
- Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale : Lieutenant-Colonel Benoît Coffi SINZOGAN,
- Secrétaire Général Adjoint de la Défense Nationale : Lieutenant-Colonel Iropa Maurice KOUANDETE,
- Contrôleur d'Etat à la Défense Nationale : Lieutenant-Colonel Marcellin VODOUNOU OKE,
- Chef d'Etat-Major Adjoint de l'Armée de Terre : Chef de Bataillon Matthieu KEREKOU,
- Chef d'Etat-Major du Service Civique : Chef de Bataillon Jean-Baptiste HACHEME,

- Chef d'Etat-Major Adjoint
de la Gendarmerie Nationale

: Chef d'Escadron
Barthélémy OHOUEMS,

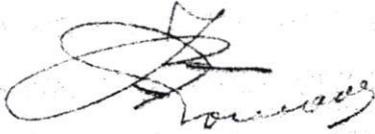
- Chef d'Etat-Major Adjoint
du Service Civique

: Capitaine Pierre
Kodjo KOFFI.

Article 3 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 3 août 1970

par le Conseil Présidentiel,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

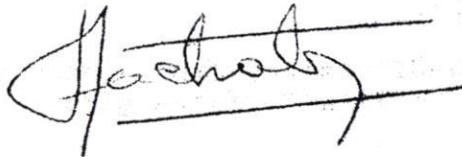


Hubert MAGA



Sourou-Ligan APITHY

Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI KAO

Ampliations : PCP 8 - CS 6 -
MCP 4 - DN 15 - EMGN 6 - EMAT 6
EMSC 6 - CEDN 6 - DSFA 2 - SGG 4
Ministères 11 - Cab Mil. 2 -
DC-CF-DB-IGF-Solde-IAA-DCCT- 7
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - DI 8
Trésor 4 - DSN 4 - JORD 1.